

# Départ & Indemnités

Avenir  
sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

**Un départ voulu ou demandé par l'entreprise se paie. Marre de se faire avoir !**



Remplacez  
"je dois" par  
"je choisis"

**AVENIR a formé ses délégués pour assister les salariés dans les entretiens de licenciement ou négociations de départ avec la direction. De même, AVENIR a dénoncé le non-respect des procédures collectives. Un procès Verbal d'Inspection du Travail fait état de ce constat. Pour chaque salarié assisté par AVENIR, la direction doit valablement indemniser à l'amiable ou par jugement le départ des salariés (Licenciement, Rupture conventionnelle ...). Les bons comptes font les bons amis !**